

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-sept, le vendredi 7 avril, à 18H15,
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle d'honneur
de la mairie sous la présidence de Monsieur OSER, Maire

Etaient présents : M. OSER, Maire

MM. et Mmes HELLE, NATALE, LARCHER, BOUR, KHELIFI, ROY Maires Adjoints
MM et Mmes KUNTZ, SALOME, OUASSIN, CRELIER, LARBI, GARNIER, MARLIN, ABDOUN
SONTOT, EL MOUSSAFER, HERMANN, QUEIROS, THOMAS, GOUGEON, MARCHET,
ROUSSE, SAMBO et FURRER Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir : Mme PRUNIAUX à Mr OSER, Mme DE KONINCK à Mr NATALE, Mme
MAKSIMOVIC à Mr HELLE, Mme BARTHOULOT à Mr ROUSSE.

Mme MOUROT absente excusée

A été élu secrétaire de séance : André OUASSIN

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Jeudi 30 mars 2017	Jeudi 13 avril 2017	En exercice	29
		Présents	24
		Votants	28

2017/3/3

Taux d'imposition

Rapporteur : Monsieur HELLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'état de notification des taux
d'imposition des taxes directes locales comporte, d'une part le montant des compensations
des exonérations décidées par l'Etat et d'autre part le montant des bases prévisionnelles :

Compensations des exonérations de l'Etat :

	Montant perçus en 2016	Montant notifiés pour 2017	Ecart
Compensation Exonérations de TH	61 741 €	95 320 €	33 579 €
Taxe foncière	3 980 €	2 167 €	-1 813 €
Compensation exonération de TP	28 562 €	9 889 €	-18 673 €
TOTAUX	94 283 €	107 376 €	13 093 €

Produit des impôts locaux (TH + TF)

(à pression fiscale identique / 2016)

	Bases effectives 2015	Bases effectives 2016	Bases prévisionnelles 2017	Produit 2016 (hors rôles complémentaires)	Produit prévisionnel 2017
Taxe d'habitation	6 623 941 €	6 396 942 €	6 517 000 €	718 040 €	731 859 €
Taxe / foncier bâti	7 306 475 €	7 377 721 €	7 512 000 €	757 692 €	771 482 €
Taxe / foncier non bâti	37 896 €	38 595 €	38 200 €	13 917 €	13 775 €
	13 968 312 €	13 813 258 €	14 067 200 €	1 489 649 €	1 517 116 €

Ecart N / N-1	-155 054 €	253 942 €	-18 260 €	27 467 €
---------------	------------	-----------	-----------	----------

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de ne pas augmenter la pression fiscale en 2017.

Le conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur la Maire,

DECIDE de maintenir les taux 2017 des impôts locaux à leur niveau de 2011, à savoir :

	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Taux 2016	11.23 %	10.27 %	36.06 %

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Maire soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie conformément à la législation en vigueur.
Le Maire,